

PAR EXEMPLE : UNE PROCEDURE D'EXEMPLIFICATION PAR LA PREUVE¹

Corinne ROSSARI
Université de Genève
Jacques Jayez
EHESS

RÉSUMÉ

Dans cet article, nous étudions les propriétés sémantiques de *par exemple*. L'idée centrale est que, dans une structure *P*, *par exemple GN* ou *P1*, *par exemple P2*, *par exemple* introduit une proposition qui constitue un élément de preuve pour *S1*. Nous commentons d'abord l'hypothèse de Manzotti (1998), selon laquelle *par exemple* extrait un élément particulier d'un ensemble donné afin de faciliter l'interprétation par l'interlocuteur ou l'exécution d'une tâche, si *P/P1* est un impératif. Cette conception fait des prédictions correctes sur un certain nombre de contrastes, mais se heurte à des difficultés lorsque *P* ou *P1* contiennent un quantificateur universel, proportionnel ou numérique, comme dans *J'ai corrigé toutes les copies*, ??*par exemple celle de Marie*. Nous proposons une hypothèse alternative dans laquelle, pour une structure *P*, *par exemple GN/P'*, *par exemple* (a) présuppose l'existence d'un ensemble *X*, (b) affirme l'existence d'un élément *x* particulier de *X*, d'une manière telle que (c) l'existence de l'ensemble *X* peut être utilisée pour prouver *S* et (d) *X* contient d'autres éléments *x'* appropriés mais différents de *x*. La notion essentielle est celle de preuve. Nous montrons qu'il y a au moins trois types de preuve différents auxquels *par exemple* est sensible, des preuves ordinaires fondées sur des inclusions d'ensemble, des preuves scalaires du type de celles étudiées par Horn et Fauconnier et des preuves partielles à la Hintikka. Nous en tirons la conclusion que c'est ce caractère central de la configuration de preuve qui donne à *par exemple* son unité sémantique en dépit de différences distributionnelles apparentes.

ABSTRACT

In this paper, we study the semantic properties of the French adverbial *par exemple* (which corresponds roughly to *for instance* in English). The central idea is that, in a structure *S*, *par exemple NP* or *S1*, *par exemple S2*, *par exemple* introduces a proposition which contributes a possible proof of *S1*. We first review the proposal by Manzotti (1998) that *par exemple* extracts a particular element of a given set in order to make easier for the addressee to interpret *S/S1* or to execute it, if it is a

¹ Nous remercions Jean-Claude Anscombe, Marion Carel et Oswald Ducrot pour les nombreuses suggestions qu'ils nous ont faites sur les données qui nous ont servi pour construire notre analyse.

command. Although this conception predicts correctly a certain number of contrasts, it runs into problems when *S* or *S1* contain a universal, proportional or numerical quantifier, as in *J'ai corrigé toutes les copies, ??par exemple celle de Marie* ('I read all the papers, for instance Mary's one'). We propose instead that in *S*, par exemple *XP*, par exemple (a) presupposes that there is some set *X*, (b) asserts that there is some particular element *x* in *X*, in such a way that (c) the existence of *X* can be used to prove *S1* and (d) there are other possible relevant *x'* different from *x* in *X*. The crucial notion is that of proof. We show that there are at least three different types of proof to which par exemple is sensitive, standard set-theoretic proofs, scalar proofs (à la Horn/Fauconnier) and partial proofs as studied in Hintikka's game-theoretical semantics. We conclude that this is the importance of proof-theoretic considerations which gives par exemple its semantic unity in spite of some external distributional differences.

INTRODUCTION

Dans cet article, nous allons étudier les contraintes qui caractérisent une procédure d'exemplification quand elle est réalisée par *par exemple* (PE) dans ses emplois d'adverbe de phrase avec de possibles ellipses syntaxiques, que nous appellerons "emplois elliptiques", comme dans (1a,b,c), ou d'adverbe de phrase sans ellipse syntaxique comme dans (1d) :

- (1a) *Il aime les belles voitures, par exemple (il aime) les Audi*
- (1b) *Il a émis des objections contre plusieurs théories, par exemple contre la théorie du big bang*
- (1c) *Il y a des difficultés, par exemple sociales, qu'on ne peut pas régler avec une simple loi*
- (1d) *Il a eu tous les ennuis, par exemple il s'est cassé la jambe*

La procédure d'exemplification est une procédure textuelle, au sens où elle implique une mise en relation entre différentes propositions d'un texte. Elle se construit sur un rapport de particularisation / généralisation, qui peut s'établir de différentes manières : par un mouvement qui va de l'abstrait au concret (2a), d'une pluralité à une singularité (2b), d'une possibilité à une réalisation effective (2c) ou encore, et la liste n'est pas close, d'une indication non spécifique à une illustration (2d). Ces différents procédés sont analysés de manière détaillée dans (Manzotti, 1998), que nous prenons comme base de référence pour notre étude.

- (2a) *Le contour de la feuille peut avoir des épines ou en être privé : l'Illex aquifolium a des feuilles sans épines en haut et épineuses en bas²*
- (2b) *Il existe une famille de plantes dont le contour de la feuille peut avoir des*

² Exemple emprunté à (Manzotti, 1998), extrait de Carlo Cappelletti, *Botanica*, vol. I, Torino, UTET, 1975, p. 474. La traduction est de nous.

épines ou en être privé : l'Illex aquifolium a des feuilles sans épines en haut et épineuses en bas

- (2c) *Certaines plantes peuvent avoir des feuilles sans épines en haut et épineuses en bas : c'est le cas de l'Illex aquifolium*
- (2d) *Il y a une plante qui a des feuilles sans épines en haut et épineuses en bas : l'Illex aquifolium.*

Les diverses procédures d'exemplification ressortissent à une même fonction textuelle : celle de focalisation. En effet les procédés de focalisation étudiés par Nølke (1994 : 130-145) se caractérisent par une opération de sélection et un effet de mise en contraste, effet que le passage du général au particulier propre à toute procédure d'exemplification suppose.

Si ces procédures partagent une même fonction textuelle, elles ne sont pas pour autant compatibles avec les mêmes marqueurs. Le connecteur emblématique de la procédure, *par exemple*, n'est pas adéquat pour la procédure illustrée en (2d') :

- (2d') *Il y a une plante qui a des feuilles sans épines en haut et épineuses en bas : ?? par exemple l'Illex aquifolium.*

En plus des contraintes propres à la procédure même, le connecteur en impose d'autres.

Pour les dégager, nous partirons des conditions proposées par (Manzotti, 1998), rappelées dans la section 1, à partir desquelles nous établirons une contrainte plus abstraite permettant de discriminer des emplois elliptiques non filtrés par ses conditions, dans la section 2. Nous examinerons ensuite les emplois d'adverbe de phrase à la lumière de cette contrainte dans la section 3. Nous discuterons enfin des conséquences de notre contrainte sur les possibilités de combinaison de PE avec d'autres connecteurs dans la section 4, avant de conclure sur l'homogénéité de la structure sémantique sous-jacente aux différents emplois de PE.

1. LA FONCTION D'EXEMPLIFICATION DE MANZOTTI, (1998)

L'incompatibilité de *par exemple* en (2d') est due à la relation d'ensemble à éléments que tout emploi de *par exemple* suppose (cf. Manzotti, 1998 : 120) :

"Passer – conceptuellement et dans la linéarité du texte – d'un ensemble exemplifié d'entités désignées de manière complexe à une ou plusieurs entités choisies dans cet ensemble".

En (2d), la lecture de l'indéfini est spécifique (une plante particulière). Il n'y a pas moyen de concevoir un rapport entre un ensemble et un élément de

l'ensemble.

On peut en déduire une première fonction particulière à la procédure marquée, qui est d'*indiquer que l'on extrait un élément d'un ensemble*. Mais, dans une forme E1 PE E2, la possibilité de présenter E2 comme contenant un élément extrait d'un ensemble ne suffit pas pour employer *par exemple* :

(3a) ?? *J'ai auditionné 21 candidats jusqu'à présent, par exemple Marie*

Manzotti envisage deux conditions permettant de contraindre davantage l'emploi de PE³ :

(a) L'exemplification consiste en la mention d'un cas particulier qui doit pouvoir être mis en relation avec un ensemble plus vaste, effectif ou potentiel d'entités, d'activités, de situations ou de problèmes, ensemble dont le paradigme constitue des alternatives substantiellement interchangeables avec l'entité sélectionnée.

(b) *Le but perlocutoire du segment ayant la fonction d'exemplification est de faciliter la tâche du destinataire*, tâche qui peut consister dans le fait d'accepter la vérité d'une assertion, d'exécuter une demande, de répondre à une question ou simplement de comprendre à fond une affirmation ou d'en mesurer la portée (pp. 108 et 120)⁴.

Ces deux conditions posent d'une part que PE introduit un élément qui fait lui-même partie d'un ensemble, puisqu'il doit être possible de construire à partir de cet élément un paradigme d'autres éléments, "interchangeables", et d'autre part que cette démarche "sélective" doit correspondre à une intention du locuteur, celle de "faciliter la tâche du destinataire".

Le cas (3a) est immédiatement écarté par cette dernière condition : la mention de Marie ne semblant correspondre à aucune intention particulière. Les configurations où l'élément servant d'exemple est sous-spécifié sont également bloquées par cette condition. On remarque en effet que PE ne peut introduire des SN très vagues ne mentionnant pas de propriétés remarquables :

(3b) ?? *Le parking n'était pas vide, il y avait plusieurs voitures, par exemple une petite voiture*

Le SN *une petite voiture* n'identifie que très faiblement la voiture en question (beaucoup de voitures sont des petites voitures) et rien n'indique qu'elle soit connue de l'interlocuteur (*cf. indéfini*).

³ Nous admettons que *par exemple* partage avec *ad/per esempio* les conditions dégagées par Manzotti.

⁴ C'est nous qui soulignons.

La condition (a), quant à elle, permet de bloquer des emplois où :

- il n'y a pas lieu d'envisager une autre entité qui aurait pu être sélectionnée à la place de celle choisie en exemple.

(3c) ?? *Je connais quelques restaurants à Paris, par exemple je ne connais que les meilleurs.*

Le restrictif bloque toute possibilité d'envisager des alternatives à l'entité choisie : "les meilleurs restaurants de Paris".

- Il n'y a pas lieu de concevoir les entités citées en exemple comme faisant partie d'un ensemble plus vaste.

(3d) ?? *J'aime beaucoup les enfants de Paul et Christine, par exemple j'aime l'aînée, la cadette et le petit dernier*

Le locuteur, en mentionnant toutes les entités de l'ensemble, rend impossible l'interprétation selon laquelle elles sont constitutives d'un paradigme.

Ces deux conditions semblent bien spécifiques à PE, dans la mesure où elles rendent compte non seulement des contrastes entre procédures marquées et procédures non marquées, mais aussi entre les différents marqueurs susceptibles d'introduire un exemple. Dans toutes ces configurations, le fait de supprimer *par exemple* et/ou de le remplacer annule l'effet de bizarrerie :

(3a') *J'ai auditionné 21 candidats jusqu'à présent, entre autres Marie*

(3b') *Le parking n'était pas vide, il y avait plusieurs voitures, dont une petite voiture*

(3c') *Je connais quelques restaurants à Paris, plus précisément je ne connais que les meilleurs*

(3d') *J'aime beaucoup les enfants de Paul et Christine. En effet j'aime l'aînée, la cadette et le petit dernier*

Par ailleurs, les configurations qui acceptent PE remplissent ces deux conditions. Dans l'énoncé (2a.), l'entité servant d'exemple "*L'Illex aquifolium*" :

- est un cas particulier de l'ensemble des plantes, qui peut être envisagé comme interchangeable avec d'autres cas particuliers ;

- ce cas particulier illustre la propriété présentée en E1, avoir et ne pas avoir des épines ;

- la fonction perlocutoire que la mention de ce cas particulier remplit est d'aider le destinataire à mieux comprendre la propriété évoquée en E1 en désambiguïsant E1. Sans l'exemple, on peut comprendre que, dans cette famille de plantes, il y a des plantes avec et des plantes sans épines. Avec

l'exemple, on apprend qu'une même plante peut avoir des feuilles avec et sans épines.

2. PAR EXEMPLE MARQUEUR DE PREUVE

Nous observons des contrastes qui ne peuvent être filtrés ni par la condition (a) ni par la condition (b) de Manzotti :

- (4a) *J'ai corrigé quelques / certaines / des / plusieurs copies (=E1), par exemple celle de Marie (=E2)*
 (4b) *?? J'ai corrigé toutes les / la plupart des / beaucoup de / 25 / copies, par exemple celle de Marie.*

La condition (a) est vérifiée dans les deux cas. La condition (b) peut, soit être considérée comme vérifiée dans les deux cas, soit comme n'étant respectée ni en (4a) ni en (4b). Pour sauver (b), on pourrait admettre que l'information apportée par un exemple est inversement proportionnelle à la taille de l'ensemble dont il extrait. En effet, plus un ensemble est grand, plus l'exemple est insignifiant. En (4b), l'ensemble est plus grand qu'en (4a). Toutefois, *tous* ne comporte pas d'appréciation de quantité, cf. *J'ai reçu tous les candidats et il y en avait peu* vs. **J'ai reçu beaucoup de candidats et il y en avait peu*.

Pour cette raison, tout en maintenant pour l'essentiel la condition (a), nous proposons de remplacer la condition (b) par une contrainte plus abstraite :

Contrainte C1
Dans une configuration E1, PE E2 par exemple pose l'existence d'un X et présuppose l'existence d'un ensemble Y contenant X tel que :
- l'existence de Y peut servir de preuve à E1,
- le choix de X ne doit pas empêcher le choix d'un X' alternatif contenu dans Y, si cet X' peut intervenir au service du même type de preuve.

Nous allons voir qu'il existe au moins deux types de preuve auxquels *par exemple* est sensible. Les conditions d'interchangeabilité (cf. condition (a) de Manzotti) dépendent en fait du type de preuve. En substance, la liberté de choix de X est liée à la latitude laissée par le type de preuve. L'introduction de cette complication nous permet de rendre compte de façon homogène de contraintes apparemment différentes.

Soit les deux exemples :

- (4c) *Je connais quelques restaurants à Paris, ?? par exemple le meilleur*
 (4d) *L'examen était très difficile, beaucoup d'élèves de la classe ont échoué, par exemple la meilleure cette année*

D'un côté, l'exemple (4c) laisse penser que PE est incompatible avec un superlatif, de l'autre, le contexte proposé en (4d) rend le connecteur compatible avec le superlatif. Cette différence de comportement est relative au type de preuve mobilisé. Mais avant d'explicitier les différents mécanismes de preuve, il faut commencer par justifier le recours à la notion de preuve.

La différence entre (4a) et (4b) peut être expliquée si on admet que PE est sensible à la possibilité d'envisager l'exemple comme une preuve de la validité de l'assertion.

En (4a), E1 dit qu'il existe un ensemble de copies que le locuteur a corrigé et *par exemple* E2 introduit exactement la même proposition : E2 présuppose qu'il existe un ensemble de copies corrigées et pose que la copie de Marie fait partie de cet ensemble. Dans ce cas, il y a identité entre l'ensemble présupposé dans E2 et l'ensemble posé dans E1, identité qui légitime la relation de preuve.

En (4b), les différents quantificateurs ajoutent des informations qui ne suivent pas de la seule existence d'un ensemble de copies corrigées. En effet, il ne suffit pas alors de prouver l'existence de l'ensemble pour prouver l'assertion, mais l'existence de l'ensemble tel qu'il est restreint par les différents quantificateurs. *Tous* indique l'exhaustivité, *beaucoup*, *la plupart*, *peu de* indiquent la proportion, les numériques indiquent la cardinalité. Il n'y a, dans ce cas, plus identité entre les deux ensembles permettant de fonder le rapport de preuve.

D'autres emplois sont bloqués ou possibles en fonction de cette notion de preuve.

C1 permet de bloquer l'emploi de *par exemple* dans des configurations où la mobilisation d'un rapport de preuve n'est pas appropriée, en l'occurrence les configurations ressenties comme narratives :

- (5a) *?? Il acheta quelques journaux pour le train, par exemple l'Équipe*

Dans ce type de configuration on voit mal à quoi raccrocher une preuve.

C1 permet de bloquer l'ajout à *par exemple* de marqueurs qui cassent le lien de preuve à conclusion, en l'occurrence *d'ailleurs* :

- (5b) *?? J'ai corrigé quelques copies, d'ailleurs par exemple celle de Marie*

Toutefois, si on s'en tient à l'allusion à un mécanisme de preuve sans spécifier le type de mécanisme dont il est question, on ne capture pas les différentes contraintes de PE selon les contextes. On a vu que son emploi est parfois possible et parfois maladroit avec les superlatifs. Il en est de même pour les quantificateurs. Les contextes qui laissent passer les superlatifs sont également parfois compatibles avec les quantificateurs, comme en (4d), où l'ensemble exemplifié est quantifié (*beaucoup d'élèves*). Ce qui est exclu dans le contexte donné par (4b) devient possible dans celui donné par (4d). C'est la raison pour laquelle il faut introduire en *C1* une restriction sur le choix de X en fonction du type de preuve.

Reprenons le commentaire des exemples (4c) et (4d).

Dans (4c), X = le meilleur restaurant de Paris. Pour prouver E1, il suffit d'envisager que le locuteur connaît d'autres restaurants, ce que *par exemple* présuppose. Il s'agit là d'un mécanisme de preuve élémentaire reposant sur l'existence d'un ensemble identique au premier, comme en (4a). *A priori*, ce type de preuve autorise à utiliser comme X n'importe quel restaurant qui appartient à un sous-ensemble de restaurants parisiens. Si le locuteur sélectionne un X qui a la particularité d'être le meilleur, cela empêche d'envisager comme X un restaurant quelconque en créant une disparité entre les candidats au service du mécanisme de preuve. L'indication que le locuteur connaît le meilleur restaurant de Paris peut donner à penser qu'il ne va pas dans n'importe quel restaurant, ce qui empêche d'envisager que n'importe quel restaurant ferait l'affaire pour l'exemplification.

Dans (4d), en revanche, le type de preuve est différent, et relève de l'inférence scalaire au sens de Horn (1972) et Fauconnier (1975, 1979). En gros, on utilise le fait que certains éléments sur une échelle possèdent une propriété *p* pour laisser entendre que tous les éléments inférieurs ou supérieurs la possèdent : par exemple, le fait qu'un excellent étudiant a raté son examen peut laisser entendre que les autres étudiants moins brillants ont également raté l'examen⁵. Dans ce cas, la liberté offerte par le type de preuve est moins grande. On ne peut pas choisir n'importe quel étudiant. Il faut se limiter au type particulier des étudiants brillants. A l'intérieur de l'ensemble des étudiants brillants, n'importe quel étudiant fait l'affaire, en particulier le meilleur. Du coup, la quantification de l'ensemble à exemplifier avec *beaucoup* n'est plus un obstacle, car la particularité de l'élément choisi comme preuve permet de légitimer le fait que le locuteur évalue de manière positive (au sens de quantité importante) l'ensemble à exemplifier.

⁵ Pour une étude récente de ce type de relation scalaire, voir (Veloudis, 1999).

Les contraintes sur le choix de l'entité ne se limitent pas aux cas où l'ensemble quantifié est explicitement posé en E1.

(6a) *L'examen était difficile, par exemple Marie l'a raté*

(6b) *L'examen était difficile, par exemple Marie, qui est excellente, l'a raté*

(6c) ?? *L'examen était difficile, par exemple Marie, qui est nulle, l'a raté*

Le mécanisme de preuve par inférence scalaire oblige à envisager à partir de E1 un ensemble d'étudiants ayant la propriété d'avoir échoué à l'examen et, le choix de l'entité Marie, comme faisant partie d'un sous-ensemble de "bons étudiants" ayant cette propriété. La relation de preuve entre E1 et X se fait alors de manière indirecte, *via* la récupération d'une implicite possible à partir de E1.

Ces deux mécanismes de preuve permettent de bloquer trois types d'emplois de PE qui sont systématiquement mauvais.

1. PE ne peut introduire une spécification, à la différence de certains reformulateurs, car, dans ce cas, aucun mécanisme de preuve ne peut être envisagé pour valider E1 :

(7a) ?? *L'examen était difficile, par exemple élitiste*

(7b) *L'examen était difficile, plus précisément élitiste*

2. Il est impossible de prouver avec l'un ou l'autre de ces mécanismes qu'une propriété est partagée par une petite quantité d'individus. Les quantificateurs posant une évaluation négative du locuteur sont toujours incompatibles avec PE :

(8a) ?? *Peu d'étudiants ont réussi l'examen, par exemple Marie*

Le mécanisme de preuve par identité d'ensemble est exclu par la présence du quantificateur indiquant une proportion et le mécanisme de preuve par scalarité est exclu, car aucune entité appartenant à un sous-ensemble d'un rang particulier n'est appropriée pour prouver que la propriété réussir l'examen s'applique à peu d'étudiants. En outre, l'exemplification ne peut enchaîner sur le présupposé lié à *peu*, à savoir le fait qu'il existe des étudiants qui ont réussi, car, comme l'a observé Ducrot (1972) avec la loi d'enchaînement, il est impossible d'enchaîner sur un présupposé dans un discours monologique. Toutefois, on a des contre-exemples apparents à cette loi :

(8b) *Seul quelques étudiants ont réussi, par exemple Marie*

Dans cet exemple "des étudiants ont réussi" est présupposé et "il n'y a pas plus que quelques étudiants qui ont réussi" est posé. Il y a probablement un support syntaxique à cette différence : en tant qu'elliptique, PE peut se greffer sur des

phrases comme *quelques étudiants ont réussi* dans (8b) ou *il y a quelques étudiants qui ont réussi*, dans une configuration comme (8c).

(8c) *Il n'y a que quelques étudiants qui ont réussi, par exemple Marie*

3. Il est impossible de prouver qu'une propriété est partagée par un nombre exact d'individus :

(9b) ?? *125 étudiants sur 644 ont échoué à l'examen, par exemple Marie*

(9c) *Tu te rends compte, 125 étudiants ont échoué à l'examen ! Par exemple Marie, qui est de loin la meilleure*

Le mécanisme de preuve par identité d'ensemble est exclu, car la sélection de n'importe quel X ne permet jamais de prouver le nombre exact de X et le mécanisme de preuve par scalarité est exclu, car, sans appréciation, la preuve doit concerner le nombre exact d'individus et, quel que soit le rang du sous-ensemble auquel appartient le X, il ne peut prouver ce nombre. Si le numérique est interprété comme indiquant l'évaluation du locuteur face à une proportion, on se retrouve dans un cas de preuve par scalarité comme (4d).

3. PAR EXEMPLE ADVERBE DE PHRASE : L'EXEMPLIFICATION DE PROPRIÉTÉS⁶

Il existe des configurations qui semblent échapper à notre contrainte :

(10a) *Les chats adorent le fromage, par exemple le mien aime le roquefort*

(10b) *J'ai fait beaucoup de choses cet été, par exemple j'ai réparé le toit*

(10c) *Il a eu tous les malheurs, par exemple il s'est cassé la jambe*

On ne voit pas bien sur quelle relation ensembliste une preuve pourrait s'appuyer. On pourrait invoquer une relation de typicalité en (10a). Si mon chat est un chat prototypique⁷ de la classe des chats, les propriétés qu'il possède en tant que chat prototypique sont attribuables aux autres membres de la classe. Dans ce cas, la preuve est une preuve par arbitrarité au sens de (Fine, 1985). Cette solution ne s'applique pas à (10b) et (10c). Réparer le toit peut être un exemple prototypique d'activité, mais le fait que j'ai réparé le toit ne prouve en aucune manière que j'ai fait beaucoup d'autres choses. De même, le fait que le protagoniste de (10c) se soit cassé la jambe ne prouve en aucune manière qu'il ait eu quantité d'autres ennuis. Et même l'exemple (10a) suppose un passage de "aimer le roquefort" à "aimer le fromage".

⁶ Ce sont surtout ces emplois, étudiés dans un corpus de français québécois par (Vincent, 1995), qui sont réalisés dans les conversations authentiques.

⁷ Cette notion est toutefois loin d'être claire comme le montre l'analyse de (Kleiber, 1990).

D'un autre côté, on ne peut pas soutenir que PE ignore totalement les contraintes liées à la quantification dans ce type d'exemple :

(10d) ?? *J'ai fait peu de choses cet été, par exemple j'ai réparé le toit*

On remarque que dans (10a, b, c), PE précise le type d'activité, de disposition, ou d'événement auquel E1 fait référence. Ainsi, dans (10a) "aimer le roquefort" est un exemple de la disposition "aimer le fromage", dans (10b) "réparer le toit" est un exemple de l'activité du locuteur pendant l'été, dans (10c), "se casser la jambe" est un exemple d'événement malheureux.

Par contre, dans une configuration basée sur une relation ensembliste, comme celle de (4b'), il n'y a pas lieu d'envisager une clarification portant sur le type d'activité :

(4b') ?? *J'ai corrigé beaucoup de copies, par exemple celle de Marie*

En face d'une assertion comme *j'ai corrigé beaucoup de copies*, on imagine mal une question comme *qu'est-ce que tu as fait ?*

Nous faisons l'hypothèse que les phrases indiquant un type sous-spécifié de propriété (activité, événement, disposition, etc.) peuvent être interprétées comme introduisant une quantification existentielle sur ce type. La preuve est donc de type existentiel. Mais sur quel ensemble porte-t-elle ? Dans (10b), on a *a priori* deux possibilités : soit on prouve l'existence d'un ensemble A qui est l'ensemble des choses que j'ai faites cet été, et dont la taille est évaluée dans l'absolu ou par rapport à un autre ensemble B (ce que j'aurais dû ou pu faire, ce que je fais habituellement l'été, etc.), soit on prouve l'existence d'un ensemble B dont fait partie l'ensemble A des choses que j'ai faites et dont A représente une partie importante (*beaucoup*). L'intuition suggère la première solution pour (10b) puisque PE E2 mentionne une des choses que j'ai faites cet été. Comment alors expliquer (10d) ?

"Faire beaucoup de choses cet été" est interprété comme "il existe un type de choses faites cet été par le locuteur tel que ces choses sont nombreuses". Dans une lecture par types, on aura un schéma de quantification :

$\exists \sigma$ (BEAUCOUP (B) ($\lambda x. x : \sigma$)), où $x : \sigma$ signale que l'objet x est de type σ .

La formule dit qu'il existe un type tel que beaucoup d'éléments de B (ce que j'aurais dû ou pu faire, ce que je fais habituellement l'été, etc.) ont la propriété d'avoir le type σ . Ce type est le type des choses que j'ai faites cet été. Si l'on préfère une notation ensembliste, on considérera que σ est le type caractéristique de l'ensemble A, celui des choses que j'ai faites cet été, et on

aura :

$$\exists A^\sigma (\text{BEAUCOUP } (B) (A^\sigma)).$$

Cette solution a deux inconvénients. D'une part, en apparence, elle n'explique pas (10d), d'autre part, on voit mal quelle preuve intervient. Le fait de mentionner l'existence d'un ensemble A ne nous dit rien sur les propriétés de quantification. En fait on ne prouve par PE E2 que l'existence du type ou de l'ensemble, et pas du tout la formule $\exists \sigma (\phi)$ ou $\exists A (\square)$.

Cette difficulté nous incite à considérer que, dans de tels cas, PE n'est sensible qu'à l'existence du type ou de l'ensemble. Une phrase comme (10b) peut alors être paraphrasée par "J'ai fait beaucoup de choses cet été, du style (type, genre) réparer le toit". PE sélectionne l'information selon laquelle il existe un type/ensemble approprié (les choses faites cet été dans (10b)), mais il ne se greffe pas sur la forme logique de la phrase E1 de la même manière que dans les autres cas. Dans les cas considérés jusqu'ici PE E2 fournit une indication qui est censée prouver E1. Autrement dit, si cette indication est vraie E1 est vrai. Cette situation correspond à ce qu'on appelle une preuve *totale* : une expression possède une preuve totale quand on sait prouver qu'elle est vraie. C'est la conception scolaire habituelle de la preuve. Mais il existe aussi des preuves *partielles*, bien connues en logique dans les approches en termes de *jeux sémantiques* (cf. Hodges, 1985) et utilisées pour décrire certaines expressions linguistiques par Hintikka (Hintikka & Kulas, 1985). Dans ces approches, quand on a une séquence de quantificateurs enchâssés, $Q1x (Q2y (Q3z \dots))$, on considère qu'on peut examiner la vérification de la formule au coup par coup, en respectant simplement sa structure logique. On va donc d'abord choisir une valeur pour x, l'incorporer à la place de x dans $Q2y (Q3z \dots)$, puis choisir une valeur pour y, etc. Chaque choix contribue à prouver partiellement la formule de départ et les sous-ensembles de choix correspondent à des opérations partielles de preuve, qu'on appelle (un peu abusivement) des preuves partielles.

L'idée de preuves partielles a été appliquée par l'un de nous aux connecteurs oppositifs comme *mais* (Jayez, 1988). Dans le cas présent, la forme assignée à E1 serait, en termes ensemblistes la formule ϕ suivante :

$$\phi = \exists A^\sigma (\text{BEAUCOUP } (B) (A^\sigma)),$$

où A^σ dénote un ensemble A de type σ ; dans l'exemple (10b) σ sera le type des choses que j'ai faites cet été. Dire que PE E2 permet une preuve partielle de ϕ , c'est dire qu'on donne un ensemble qui sert de valeur à la variable A^σ , autrement dit, un ensemble de type σ , autrement dit un ensemble de choses

que j'ai faites cet été, et nous retombons à ce stade sur le mécanisme de preuve existentielle déjà étudié. La grande différence avec le cas initial est donc la possibilité de recourir à une preuve partielle.

L'anomalie constatée pour (10d) tient alors à ce que la quantification en *peu de* ne permet pas de poser l'existence d'un ensemble A^σ . Faire *peu de choses*, c'est éventuellement ne faire qu'une seule chose, voire rien du tout (cf. les tests classiques d'Anscombe et Ducrot avec *même* : *Il a fait peu de choses et même rien du tout*, et l'analyse de Ducrot (1972) sur *peu et un peu*). Dans ces conditions, PE E2 n'a plus de fonction et l'enchaînement est bizarre.

Les structures de type (4b') et (10) se retrouvent dans des configurations où E1 est à l'impératif. En effet, dans ces configurations, PE peut, soit être utilisé comme un elliptique et être sensible aux contraintes propres à la quantification, cf. (11a) et (11b), soit être utilisé comme un adverbe non-elliptique et ne pas être bloqué par la quantification, cf. (11c) et (11d)⁸ :

- (11a) *Amène-moi un journal, par exemple Le Monde*
- (11b) *??Amène-moi beaucoup de journaux, par exemple Le Monde*
- (11c) *Profite du beau temps, fais des travaux dans ton chalet, par exemple répare le toit*
- (11d) *Si tu veux le revendre facilement, crois-moi, fais beaucoup de travaux dans ton chalet, par exemple répare le toit*

Dans (11c, d), PE se greffe sur l'existence d'un type sous-spécifié d'activité "faire des travaux" et donne une preuve de cette existence, en introduisant une instanciation de ce type d'activités : "réparer le toit". On pourrait être tenté d'analyser de la même manière (11a) et (11b). Mais, en fait, le contraste (11a)-(11b) suggère qu'on est dans un cas analogue à (4b'), à la différence que PE introduit un cas particulier de l'ensemble des exécutions possibles de la demande. La relation ensembliste concerne donc l'ensemble des exécutions qui satisfont l'ordre et non l'ensemble des objets affectés par une propriété. C'est pour cette raison qu'il est compatible avec un indéfini singulier dans (11a). PE E2 introduit un ensemble d'exécutions possibles. Dans (11b), en revanche, l'ensemble des exécutions possibles n'est pas nécessairement un ensemble d'exécutions où, à chaque fois, on achète beaucoup de journaux. Dit de manière plus intuitive, acheter *Le Monde* est un exemple d'exécution de l'ordre "acheter un journal" et non de l'ordre "acheter beaucoup de journaux",

⁸ L'emploi de PE avec les impératifs est longuement discuté dans (Manzotti, 1998), car les impératifs représentent la configuration idéale pour la réalisation de la condition (b) de Manzotti. En effet, l'exemplification est systématiquement comprise comme un moyen de faciliter l'exécution de la tâche exprimée dans l'ordre.

alors que "réparer le toit" est un exemple d'instanciation d'un type sous-spécifié d'activité "faire des travaux".

Nous avons dégagé deux types d'emploi pour PE. Le premier est un emploi de coordonnant avec ellipse syntaxique possible et il correspond à deux mécanismes de preuve : la preuve par inclusion totale des ensembles et la preuve par scalarité. Dans le premier cas, PE impose des contraintes sur le quantificateur de l'ensemble posé dans l'assertion et sur la non catégorisation de l'item pris comme exemple comme entité appartenant à un sous-ensemble particulier. Dans le second cas, il impose des contraintes sur le choix de l'entité sélectionnée : il doit s'agir d'une entité appartenant à un sous-ensemble d'entités qui possèdent une propriété les rendant normalement inaptés à avoir la propriété de l'ensemble posé dans E1. L'autre emploi est un emploi d'adverbe de phrase sans ellipse syntaxique. Le mécanisme de preuve partielle correspond au schéma existentiel traditionnel : PE introduit une instanciation particulière d'un type sous-spécifié de propriété. La mention de l'instanciation particulière prouve l'existence du type.

Cette différence semble liée à la catégorie des GN dont PE E2 fournit un exemple. Lorsque ceux-ci sont des objets matériels appartenant à un ensemble homogène, tel que les copies à corriger ou les journaux en vente, la lecture de PE favorise les mécanismes de preuve totale. Lorsque ceux-ci sont des événements, la lecture par preuve partielle émerge. Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, de discuter des raisons de cette différence. On peut penser qu'elle relève d'une différence entre un ensemble déjà constitué et sur lequel s'exerce une certaine activité, et un ensemble vague, qui existe uniquement lorsque l'activité qui le détermine est prise en compte (les travaux faits cet été). Le type du GN n'est qu'une indication et pas une contrainte déterminante, puisqu'on peut avoir le second fonctionnement avec des objets matériels, par exemple, dans des phrases comme *Jean a corrigé beaucoup de copies, par exemple des copies d'histoire*, où on comprend que Jean a corrigé un ensemble de copies qu'il a lui-même déterminé au cours de son activité, et pas nécessairement un ensemble préexistant de copies qu'il se devait de corriger.

4. LES PROPRIÉTÉS COMBINATOIRES DE PAR EXEMPLE

En tant que procédure d'exemplification basée sur l'existence d'un mécanisme de preuve, PE devrait pouvoir se combiner avec des connecteurs, comme *donc* ou *puisque*, dont la fonction est d'établir un rapport de preuve entre deux entités sémantiques. Or, si dans certains cas la combinaison est envisageable, dans d'autres, elle est clairement inappropriée :

- (12a) *J'ai corrigé plusieurs copies, ?? puisque j'ai corrigé, par exemple, celle de Marie*
 (12b) *J'ai corrigé, par exemple, la copie de Marie, ?? donc j'ai corrigé plusieurs copies*
 (13a) *Beaucoup d'étudiants ont dû échouer, puisque Marie, par exemple, a échoué*
 (13b) *Marie, par exemple, a échoué, donc beaucoup d'étudiants ont dû échouer*

Les énoncés construits sur une preuve par inférence scalaire (13a et 13b) paraissent meilleurs que ceux construits sur une preuve par identité des ensembles (12a et 12b). En effet, les raisonnements qu'ils manifestent sont peu convaincants : *ce n'est pas parce que j'ai corrigé la copie de Marie que j'ai corrigé plusieurs copies*.

Cet effet de bizarrerie est une conséquence de la loi d'enchaînement de Ducrot (1972). Comme déjà indiqué, la loi prévoit que, dans les enchaînements monologiques, les connecteurs ne peuvent jamais enchaîner sur le présupposé. Seuls les enchaînements sur le posé sont adéquats. Or, la relation de preuve s'établit dans ces cas *via* le présupposé véhiculé par PE de l'existence d'un ensemble contenant X. C'est parce que la copie de Marie fait partie d'un ensemble de copies corrigées que je peux dire que, si j'ai corrigé la copie de Marie, il est vrai que j'ai corrigé quelques copies. *Puisque* ou *donc*, pour faire fonctionner la relation de preuve, devraient s'appuyer sur ce présupposé, d'où l'effet de bizarrerie.

PE, en revanche, enchaîne sur le posé en indiquant que X est un exemple, mais il indique en outre que cet exemple présuppose l'existence d'un ensemble qui, lui, sert de preuve. Il n'a donc pas pour fonction de tirer directement d'une proposition une preuve, comme le font *donc* et *puisque*. En d'autres termes, dans la configuration E1, puisque PE X, *puisque* indique que X est une preuve de E1, et PE indique que X est un exemple de E1 et que l'ensemble que X présuppose est une preuve de E1.

Dans les configurations où X tout seul peut être considéré comme une preuve de E1, indépendamment de l'ensemble qu'il présuppose, la combinaison avec *puisque* et *donc* est plus naturelle. Dans les cas de preuve par inférence scalaire, il n'est pas nécessaire d'envisager l'ensemble dans lequel l'élément Marie est intégré pour concevoir une relation de preuve : il suffit de catégoriser Marie comme "bonne étudiante".

CONCLUSION : QUELLE EST LA STRUCTURE SÉMANTIQUE SOUS-JACENTE A PAR EXEMPLE X ?

Y a-t-il une, deux ou trois configurations sémantiques possibles pour *par exemple X* ?

Quand PE est un elliptique, conformément aux caractéristiques de cette classe de marqueurs, il peut introduire des syntagmes de diverses catégories syntaxiques, entre autres des GN ou des P :

- (14a) *Plusieurs manifestants sont entrés dans la salle, par exemple Marie*
 (14b) *Plusieurs manifestants sont entrés dans la salle, par exemple Marie est entrée*
 (15a) *Beaucoup d'étudiants ont échoué, par exemple Marie*
 (15b) *Beaucoup d'étudiants ont échoué, par exemple Marie a échoué*

Quand il est "non-elliptique", il a un comportement plus complexe qui relève de ce qu'on appelle le *parallélisme sémantique*. En fait, les ellipses acceptées ne sont généralement pas des ellipses où l'on doit récupérer un constituant syntaxique de E1, et donnent lieu à des correspondances complexes⁹ :

- (16a) *Il a fait plusieurs travaux, par exemple réparer le toit*
 (16b) *Il a fait plusieurs travaux, par exemple le toit*
 (16c) *Il a fait plusieurs travaux, par exemple il a réparé le toit*
 (16d) *?? Il a fait plusieurs travaux, par exemple il a fait réparer le toit*

Les structures [réparer le toit] ou [le toit] ne sont pas des phrases complètes, mais elles ne sont pas non plus des structures elliptiques pures de la phrase de E1 "Il a fait plusieurs travaux". En revanche, les ellipses des séries (14) et (15) sont "pures" : le GN suppose le même prédicat que celui de E1.

Syntaxiquement, il n'y a donc pas homogénéité entre les différentes constructions possibles avec PE.

Sémantiquement, PE introduit systématiquement une proposition. Le rapport de preuve qui fonde son emploi fait qu'il ne fonctionne jamais comme simple indicateur d'extraction d'ensemble, comme les relatifs *dont* ou *parmi lesquels*. Un des indices indirect de ce fonctionnement est la sensibilité du GN introduit par PE au prédicat de E1 :

- (17a) *Certaines copies qui ont la moyenne, par exemple la copie de Marie, sont sur la table*

- (17b) *Certaines copies qui ont la moyenne, parmi lesquelles la copie de Marie, sont sur la table*
 (17c) *?? Certaines copies qui ont la moyenne, par exemple la copie de Marie, ont été réunies par le professeur sur la table*
 (17d) *Certaines copies qui ont la moyenne, parmi lesquelles figure la copie de Marie, ont été réunies par le professeur sur la table*

La configuration (17c) suppose que la proposition "la copie de Marie a été réunie par le professeur sur la table" (??) est reconstruite à partir du GN "la copie de Marie". Tandis que la configuration (17a) suppose la proposition "la copie de Marie est sur la table".

La proposition que PE suppose est toujours reconstituable quand l'ellipse est pure : elle maintient le même prédicat que celle de E1. La reconstitution de la proposition dans les cas d'ellipse impure est plus complexe. Il faut reconstruire un prédicat en relation d'hyponymie avec le prédicat de E1. Pour cette raison, derrière la structure [le toit], en (16b), on peut reconstruire le prédicat de (16c) "réparer le toit", mais non le prédicat "admirer le toit" :

- (16e) *?? Il a fait plusieurs travaux, par exemple admirer le toit*

La configuration sémantique de PE X est donc homogène. Elle est caractérisable par trois propriétés :

- (i) On doit reconstruire une proposition ;
- (ii) Cette proposition fait partie d'un ensemble ;
- (iii) L'ensemble dont fait partie la proposition ou la proposition même sert un mécanisme de preuve.

Les variantes entre les configurations interviennent au niveau du mécanisme de preuve et du mode de reconstitution de la proposition. Dans l'état actuel de notre analyse, on peut dire que, derrière l'ensemble des variantes qui correspondent à la construction E1, PE E2, il y a donc une seule configuration sémantique caractérisée par les propriétés ci-dessus.

BIBLIOGRAPHIE

- DUCROT O. (1972), *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
 FAUCONNIER G. (1975), "Polarity and the scale principle", *Chicago Linguistic Society*, 11, 188-199.
 FAUCONNIER G. (1979), "Implication reversal in a natural language", in F. Guenther F. & Schmidt S.J. (eds), *Formal semantics and pragmatics for natural languages*, Dordrecht, Reidel, 289-301.
 FINE K. (1985), *Reasoning with arbitrary objects*, Oxford, Basic Blackwell.
 HINTIKKA J. & KULAS J. (1985), *The game of language*, Dordrecht, Reidel.

⁹ C'est Danièle Godard qui a attiré notre attention sur cette caractéristique.

- HORN L. (1972), *On the properties of logical operators in English*, dissertation de doctorat, Université de Californie, Los Angeles.
- HODGES W. (1985), *Building models by games*, Cambridge, Cambridge University Press.
- JAYEZ J. (1988), *L'inférence en langue naturelle*, Paris, Hermès.
- KLEIBER G. (1990), *La Sémantique du prototype*, Paris, Presses universitaires de France.
- MANZOTTI E. (1998), "L'esempio. Natura, definizioni, problemi", *Cuadernos de Filología Italiana*, 5, 99-123.
- NØLKE H. (1994), *La linguistique modulaire*, Paris, Peeters.
- VELOUDIS J. (1999), "'Quantifying' superlatives and *Homo Sapiens*", *Journal of Semantics*, 15, 215-237.
- VINCENT D. (1995), "Une analyse fonctionnelle et socio-linguistique du changement : le cas de *par exemple* en français québécois", *Présence Francophone*, 46, 85-98.

CERTAINS EN LECTURE EXISTENTELLE : A QUELLES CONDITIONS ?

Anne THEISSEN
Université Marc Bloch de Strasbourg & Scolia
Céline BENNINGER
Université Marc Bloch de Strasbourg

RÉSUMÉ

Contrairement aux autres déterminants indéfinis (un, du, des, etc.) dont on dit qu'ils peuvent être à la fois partitifs et existentiels, la littérature sur certains limite quasiment le rôle de cet indéfini à l'emploi partitif. L'objectif de ce travail consiste d'une part à montrer que certains peut engager une lecture existentielle et d'autre part à identifier les contraintes qui pèsent sur l'emploi existentiel de certains. Nous proposons ainsi des éléments de réponse nouveaux mettant en valeur trois contraintes : une contrainte nominale, une contrainte prédicative et une contrainte syntaxique.

ABSTRACT

Contrarily to others french indefinite determiners (un, du, des, etc.) whose one tells that they can be both partitive an existential, the literature on certains limit nearly the role of this indefinite determiner to the partitive one. In this work, we aim, on the one hand, to show that certains can commit an existential interpretation. On the other hand, we would identify the constraints that weigh on the existential use of certains. We propose thus elements of a new reply developing three constraints : a nominal constraint, a predicative constraint and a syntactic constraint.

INTRODUCTION¹

La littérature présente généralement *certain*s comme un déterminant exclusivement partitif. Ainsi Corblin (1989 : 30)² signale-t-il que "toute occurrence de *certain*s semble instaurer une partition dans une classe qui s'opère au moyen de la propriété considérée (*Certain*s anglais sont *francophiles*)". Autrement dit,

"pour les partitifs (...) la mise en rapport contrastive à la totalité est pour ainsi dire constitutive : *certain*s, *les trois quarts*, *la plupart* sont strictement impensables sans qu'on fasse intervenir la totalité ; celle-ci doit être nécessairement mentionnée comme un élément qui entre dans la composition de leur interprétation". (Corblin, 1989 : 32)

et donc dans un énoncé comme (1) :

¹ Merci à Marc Hug pour la recherche des exemples sur Frantext et à Georges Kleiber pour ses remarques et suggestions.

² Cf. aussi Le Querler (1994) ; Dobrovie-Sorin (à par.).